



## VERSAILLES ENVIRONNEMENT ET INITIATIVE

Siège : 26, rue St Médéric - 78000 - VERSAILLES  
Tél : 01 39 53 19 48 - Courriel : [assocvei78@orange.fr](mailto:assocvei78@orange.fr)  
<http://www.vei.free.fr>

### Numéro Spécial 10<sup>ème</sup> Anniversaire

« Pour l'homme, l'air, l'eau, la terre et l'environnement ... »

**Sommaire :** Nos activités 2011(p 2)

Circulations douces (p 3), Circuler (p 5), Concertation (p 6) Urbanisme (p10), Eclairage public (p12) Poésie(p14)

Forêts (p 15), Qualité de l'air (p18), Les eaux à Versailles (p20), Agriculture et alimentation (p 16), Propreté et déchets (p22), Développement durable (p24)

#### **Année 2012 : 10 ans déjà**

**Versailles Environnement Initiative** reconnue au Journal Officiel du 22 décembre 2001 a commencé ses activités en janvier 2002, soit il y a 10 ans. C'est pourquoi ce bulletin est différent des bulletins habituels.

Nous avons voulu faire une relecture thème par thème de toute la période parcourue, sans prétention, mais avec l'idée de faire le point et de vous le présenter.

Le résultat n'est pas exhaustif : certains sujets comme la ZAC Chantiers, qui a consommé de nombreuses heures, et les balades techniques (de Cofiroute au Balbi), n'ont pas été commentés, mais continueront à exister. Constat sur la méthode : elle a consisté à faire régulièrement ou lors d'événements particuliers des investigations sur un sujet, puis si possible une sensibilisation (balades, exposés débats, dépôts sur notre site électronique), et des propositions dans les cadres existants (commissions diverses) ou hors cadre (action particulière ou avec d'autres associations). Nous pensons avoir ainsi fait « bouger des lignes ».

Nous avons aussi tenté l'expérience d'associer de plus nombreux adhérents à l'écriture de ce numéro spécial : ils ont été invités à s'exprimer sur des thèmes de l'association, en toute liberté, ce qui a permis l'expression de convictions personnelles, mais pas forcément d'une position « moyenne » associative. Certains textes vous feront peut-être réagir ... Les associations ne sont pas exemptes de contradictions et de discussions : c'est aussi leur richesse.

**Ce numéro est donc une base pour l'assemblée générale statutaire, mais un peu exceptionnelle, qui aura lieu le mardi 20 mars et à laquelle nous vous attendons nombreux, pour débattre ensemble et voir comment l'association doit s'orienter, voire se renouveler.**

ABJ

*Assemblée générale, Mardi 20 mars 2012 à 20H15  
Salle Montgolfier, sous-sol Hôtel de Ville de Versailles  
Renouvellement du conseil d'administration et débat d'orientation*

Délégation de pouvoir : je soussigné, donne pouvoir à \_\_\_\_\_ pour me représenter à l'assemblée générale de VEI le mardi 20 mars 2012. Signature :

## VEI en 2011

Comme les années précédentes, le conseil d'administration s'est réuni au moins chaque premier mercredi du mois, au siège, en soirée, séance qui est ouverte à tout adhérent "candidat-adhérent".

### Des activités devenues régulières

La participation aux **conseils de 6 quartiers** (\*) a été assurée en 2011 avec parfois des déceptions (Chantiers), des tensions (Clagny) des "réveils" suivis d'impulsions nouvelles (St Louis), des enquêtes (Montreuil), de nouvelles animations sympathiques (Porchefontaine et Notre Dame). Merci aux courageux représentants de VEI qui au long de l'année y consacrent temps et énergie, et font le point ensemble une fois par an (février 2011).

**Les commissions consultatives d'usagers de l'eau et de l'assainissement** de juin 2011 ont permis des clarifications sur les augmentations futures du prix de l'eau, les fuites, et les travaux de la station d'épuration du Carré de la Réunion qui ont démarré dans les difficultés en septembre 2011.

**La commission extra municipale des circulations douces**(\*) s'est réunie 4 fois, a permis le suivi de la fin du plan triennal 2008-2011, et a traité en novembre, sur demande des associations, le point particulier de la sécurité routière : la Ville a demandé en complément de ses analyses de signaler les points dangereux oubliés.

**Le forum des associations de septembre** a vu le stand VEI bien visité (adhérents, élus et autres sympathisants). Le bruit, les conseils de quartier, le tri, les espaces verts ou la forêt y ont été les principaux sujets abordés.

**L'assistance aux conseils municipaux** (un jeudi par mois) a permis de suivre les projets d'aménagements ... sans toutefois parvenir à voir parfaitement clair sur « Chantiers, » ou sur le PLU, peut-être parce que les dossiers présentés ne sont eux-mêmes pas limpides ?

### Les événements spécifiques de l'année

#### **Café discussion sur le marché BIO en février 2011**

Une discussion-rencontre au café chez Gaby, autour du marché Bio de St Louis a permis en février de faire se rencontrer clients et commerçants.

- **Trois enquêtes publiques** se sont déroulées dès le premier semestre, auxquelles VEI a participé en étant présente aux réunions publiques et en déposant ses remarques au registre.

- la révision partielle du plan local d'urbanisme (PLU)  
- le plan local de déplacements (PLD) intercommunal  
- le pôle d'échanges Multimodal de Chantiers (PEM),

Un rappel : l'ancienne Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Chantiers a été annulée par la Ville et l'ancien projet a été dissocié en deux : la partie *transport* (PEM) avec modification de la gare routière et des sorties-entrées d'autobus, et la partie *immobilière* dont la Ville a repris la maîtrise en achetant les terrains : baisse d'un quart du nombre de m<sup>2</sup> à construire (40 000 m<sup>2</sup> au lieu de 53 000), suppression de la zone commerciale, du multiplexe, et agrandissement du jardin. Cette zone doit être soumise à **une autre enquête** (qui était prévue fin 2011), la mairie ayant désormais « la maîtrise totale de l'opération sur le plan urbanistique et végétal » (Conseil municipal de septembre 2011).

- **Le PLU révisé** partiellement concerne 6 zones précises, mais reste flou sur leur aménagement, et n'intègre pas de dynamique globale tenant compte des évaluations démographiques (personnes âgées et familles), des scissions entre quartiers, des entrées de ville, bref de problèmes pourtant rappelés et répertoriés au début des documents. Mais surtout aujourd'hui en 2012 du fait de la disparition du projet Roland Garros, et de l'Opération d'Intérêt National, on peut s'inquiéter des nouvelles possibilités ouvertes dans la zone verte Matelots-Mortemets près du Château.
- **le PLD intercommunal**, monstre du Loch Ness, ne consiste pour le moment qu'en un diagnostic des problèmes nombreux de transport (hors les gares du fait des incertitudes du Grand Paris !) et un catalogue de solutions sans priorités : va-t-il vraiment aider à dynamiser des décisions sagement orientées ?
- *le PEM est clair pour la partie gare et obscur pour la zone de périphérie : nettes améliorations de la gare, création de la gare routière devenue « arborée » et qui n'est plus sur dalle, report géographique du trafic intense de bus sur l'avenue de Sceaux par un seul tunnel y débouchant, et alentour, amélioration des circulations piétons, mais maintien de la taille du parc vélo déjà saturé. Tout ce qu'on aurait pu attendre d'amélioration « intermodale » n'apparaît pas (encore ?). Les impacts acoustiques, ruissellement, pollution de l'air sont insuffisamment mesurés (données obsolètes) ou compensés. Surtout on ne voit pas - hors un tronçon de la rue des Etats généraux- en quoi sera améliorée la situation périphérique déjà problématique, ni comment sera assurée la sécurité routière au point du débouché du tunnel des bus face à un important flux d'écoliers et collégiens.*

- **Une séance spéciale " Enquêtes publiques " (novembre 2011)**

Sur demande de membres et après toutes ces enquêtes, VEI a organisé en novembre une soirée dédiée au thème, très vivante grâce à la présence de deux commissaires enquêteurs ayant œuvré à Versailles. Une lettre au maire est de plus envoyée pour demander une modernisation et une amélioration du système de consultation (horaires et recours à Internet).

- **Transports et sécurité routière :**

Un exposé débat sur le thème "circuler en ville à Versailles" (mars 2011).

Il a permis de faire un bilan général des modes utilisés, d'analyser les flux Nord- Sud des scolaires et des salariés se rendant à St Quentin ou aux gares, et de présenter quelques possibilités d'amélioration, mais aussi de confirmer les difficultés à dégager l'axe Nord Sud. Les raisons en sont sans doute une saturation extérieure des voies périphériques, et un insuffisant recours aux transports alternatifs, « doux » ou « en commun », soit par habitude soit par inexistence de ceux-ci.

- **Un rendez-vous avec le Conseil Général des Yvelines**

Démarche inhabituelle : VEI et d'autres associations ont demandé à rencontrer le conseil général 78 au sujet de la sécurité des voies départementales dans Versailles, estimant dans leur bilan la situation insatisfaisante. Ce rendez-vous a eu lieu le 13 janvier 2012 en présence d'élus et des services : il ouvre des perspectives (groupe de travail mixte en mars et bienveillance nouvelle du CG à l'égard des aménagements freinant la vitesse).

## PETITE HISTOIRE D'UNE DECENNIE DE CIRCULATIONS "DOUCES" A VERSAILLES... AVEC V.E.I.

**U**ne des raisons de la création de VEI, en décembre 2001, est la découverte que la municipalité de l'époque, qui souhaite créer un réseau, n'a pas d'interlocuteurs pour élaborer son schéma cyclable. Versailles est cependant adhérente du réseau français des villes cyclables, et dotée d'une charte mollement respectée.



### 2002 : un démarrage ludique et un regroupement :

A la fête municipale du vélo de juin 2002, nous nous classons 8<sup>e</sup> sur 33 au rallye-vélo organisé par Phébus et la Ville et distribuons quelques fiches modèles d'enquête VEI sur les points dangereux.

Ce sujet rassemble, prouve que le vélo a ses chances dans la ville. Après le forum de septembre et une réunion publique sur le PLU, plusieurs associations se rapprochent et se retrouvent à notre siège pour créer en novembre un collectif *autour de ce thème* " Rues Bleues ", VEI, Essor de Versailles, Mieux vivre à Montbauron, SOS victimes de la route, l'antenne locale de la FNAUT (usagers des transports), le " collectif Chantiers " et les 4 associations de parents d'élèves. Une charte commune est établie sur des points clés : **stationnement sécurisé contre le vol, circulation apaisée pour des voies partagées, création d'un réseau continu entre les points fréquentés, traitement soigneux des carrefours.**

*La mairie accepte officiellement le principe d'une concertation. Des plans de Versailles à grande échelle nous sont distribués et nous nous lançons*

*en ce début d'hiver dans les visites parfois glaciales pour faire un état des lieux par zones.*

### 2003-2006 : la concertation commence :

Le constat initial est moyen : pour les cyclistes, **manque de sécurité**, non-respect des bandes cyclables insuffisamment entretenues et discontinues par mauvaise prise en compte des **établissements scolaires**, axes inquiétants, tel **Etats Généraux- Chantiers**, (en 1<sup>e</sup> position).

La mairie, qui s'appuie sur le bureau d'études VELOPLAN, fait des propositions assez loin de nos priorités. "Phébus" se voit supprimer sa subvention "Point Vélo" aux Chantiers, avec comme conséquence une ouverture réduite à la demi-journée et plus rien le week-end. Les choses avancent un peu lentement à notre goût.

*Pénibles pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, parfaitement désagréables pour les cyclistes, les pavés versaillais resteront en place dans les contre-allées des boulevards... Un seul aménagement piéton substantiel est obtenu par le groupe : un passage protégé avec feux à l'angle Champ Lagarde-Avenue de Paris.*

Pourtant, le groupe s'investit beaucoup : un " audit qualité " européen de l'époque qualifie le travail du groupe « d'énorme » : on ne sait pas si cela nous rassure.

En 2005, le plan vélo est en panne, la tranche 2004 n'est pas encore commencée, changements d'interlocuteurs en Mairie, va et vient des projets avec le Conseil Général très "autophile", Architecte des Bâtiments de France...qui ne veut pas de marquages au sol dans les avenues.

*Mai 2006, le serpent de mer ressurgit enfin : le "schéma cyclable plan triennal" 2004-2006 est accepté par la ville et la Région, certes avec des sommes assez faibles (1,5 €/habitant à Versailles) et une réalisation tardive. La Ville, n'est pas encore bien organisée, des consultations tardives (conseil général et de quartier) mènent à l'annulation d'une partie des réalisations déjà votées et à la perte des subventions correspondantes !!*

**Pourtant, nous persévérons pour le plan triennal suivant, avec des réunions mensuelles de la commission d'usagers d'avril à décembre 2006.**

### 2007 : les élections municipales approchent...

Le groupe écrit une lettre à la municipalité pour rappeler les acquis et les manques : pour les piétons, les "sas", la concertation avec les autres décideurs, les carrefours, les vols récurrents de vélos, le dangereux axe Etats généraux- chantiers...

Quelques progrès à noter, un nouveau correspondant vélo a été engagé : contresens cyclables et sas sont programmés. Des pistes sur les trottoirs du Bd du Roi sont prévues.

Le Conseil Général 78 envisage enfin des travaux interdisant le stationnement des voitures sur la piste cyclable entre les grilles de l'Orangerie et des Matelots, le long de la RD 10. C'est une très ancienne revendication (satisfaite en 2010).

### 2008-2012 : Nouvelle municipalité "stop and go" des commissions circulations douces.

En 2008, la concertation est en panne et nous avons des inquiétudes. Le 2<sup>e</sup> schéma triennal (400 000€) voté par l'ex



municipalité est **encore non réalisé**, tandis que la nouvelle équipe annonce que la piste Boulevard du Roi, (promesse électorale !) coûterait 900 000€, la somme annoncée ne va-t-elle pas "cannibaliser" le schéma ?

La nouvelle municipalité n'apprécierait pas les projets de **contresens cyclables**, solution reconnue bien adaptée à Versailles, et fortement encouragée par la Région qui la finance ...

**Fin 2009 les commissions reprennent**, après de multiples pressions associatives. Mais pour une "présentation" du plan triennal 2008-2010 modifié. La nécessité d'intégrer l'itinéraire de la Ceinture Verte, couplée à la volonté d'ajouter de nouvelles liaisons cyclables dans le programme triennal, a conduit la Ville à proposer un avenant au contrat. Les premiers travaux n'ont ainsi pu débuter qu'à l'été 2009.

Quelques chiffres de dépenses et d'aides de la ville : boulevard du Roi (700.000€ dont ville 490.000), St Antoine, rues colonel de Bange, St Honoré (120.000€ dont ville 60.000), Clément Ader (100.000€ dont 48500), Ed. Charton vers Buc (150.000€ dont ville 80.000), Porchefontaine pour

meilleure desserte de la gare (30.000€ dont 18.000 ville). Rénovation totale du Bd de la Reine avec piste (total 900.000€ dont ville 785.000€ dont 60 000 pour la piste cyclable)

Le coût global des opérations apparaît élevé, mais en fait il inclut souvent outre la création de la piste cyclable, la rénovation du trottoir, la dépose et le remplacement de toutes les bordures (délimitant les pelouses), ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

### **2010 : les aménagements reprennent avec une certaine logique.**

Nouveauté : une approche par quartier et une technicité meilleure, mais les projets semblent bouclés d'avance et donc moins de concertation. Et toujours pas d'examen des carrefours (sauf...après accident aux deux carrefours du Bd du Roi)  
Enfin, après 6ans, " Saint Louis "est relié à " Notre Dame " par création rue Hoche, d'une courte piste bidirectionnelle le long du trottoir Est.

La ville propose de ne pas enchaîner de suite un nouveau contrat triennal, mais plutôt de poursuivre les travaux engagés et d'améliorer le réseau cyclable existant Boulevard de la Reine, Avenue de Paris, d'implanter plus de SAS vélos, d'améliorer de la signalisation des aménagements, et d'étendre l'offre en stationnement vélo.

Pourquoi l'installation de pistes cyclables sur les terre-pleins des avenues composant le trident, et non sur la chaussée ? A cause de la réduction de la largeur des voies de circulation, ou dans certains cas, de la suppression de nombre de files que ce projet impliquerait, le conseil général s'y est fortement opposé. La solution retenue résulte par conséquent d'un compromis à l'issue de plus de quatre années de concertation.

### **2011 : l'arrivée des zones 30 et l'idée de circulation apaisée.**

C'est un changement global, chez les élus et aussi dans la population : car une partie des habitants - a priori contre - y devient favorable. On constate une notable augmentation de l'usage du vélo chez nos concitoyens. En novembre 2011, lors de notre dernière séance nous apprenons que l'ingénieur chargé depuis 2007 des circulations douces quitte la ville : c'est avec regret que nous le voyons partir car sa technicité, sa patience et sa persévérance ont bien fait avancer les choses depuis 2006, ces cinq dernières années.



### **2012 : Janvier 2012 : initiative spécifique sécurité routière.**

En 2006 déjà VEI avait, sans résultat, écrit au CG 78 pour protester contre les annulations d'aménagement de carrefours dont on parle encore aujourd'hui : Paris-Europe, Montbauron-St Cloud- Paroisse, Leclerc- Royale.

En janvier 2012, à l'initiative de VEI et suite au mauvais bilan de la sécurité routière sur les voies départementales dans Versailles, huit associations sont allées rencontrer le Conseil Général des Yvelines. L'objectif ? Savoir quelles dispositions le département, en collaboration avec la municipalité, compte prendre pour rendre sûrs la traversée des carrefours et les déplacements sur les grands axes.

La nouvelle commission mixte proposée pourra peut-être faire progresser la sécurité en ces points.

### **Que peut-on observer aujourd'hui ?**

En matière cyclable, il y a de nombreux sas et accroches-vélo en plus (il en manque encore), moins de discontinuités, mais cela ne doit pas cacher ce que les dures réalités nous ont rappelé : des carrefours dangereux encore insuffisamment aménagés malgré notre insistance, une vitesse excessive, des piétons encore trop peu considérés, même si un « axe des gares » devrait bientôt faire l'objet d'un projet piétonnier.

Ce qui frappe avec du recul, c'est qu'au lieu de 3 plans triennaux annoncés successifs de 2004 à 2012 il n'y en a eu que deux 2004-2006 et 2008-2010 démarré en 2009. Ceci à cause de retards techniques, et du changement de municipalité. L'apparente lenteur de certaines réalisations reste difficile à accepter.

Ce qui frappe aussi, hélas, c'est qu'il faille attendre des accidents graves pour obtenir des aménagements de carrefour : on le sait en théorie mais dans la réalité, c'est un choc de le vivre pour une association qui travaille sur le sujet.

Quoiqu'il en soit la municipalité reste responsable de la circulation, des aménagements et de la sécurité routière dans la ville, quel que soit l'avis des commissions et des conseils de quartier, qui peuvent tout de même faire des suggestions concrètes.

### **Que souhaiter ? : Que la concertation s'améliore encore.**

Qu'il n'y ait moins d'accidents graves à Versailles, et une diminution des points noirs ciblés par les usagers.

Que l'on s'oriente globalement vers une circulation apaisée générale et des axes structurants moins dangereux.

Et que maintenant dans notre ville tellement " intergénérationnelle", soient réinstallés des chemins piétons confortables pour que jeunes et vieux, sportifs et mamans avec poussettes, touristes renonçant à des cheminements de fourmilière puissent profiter de l'espace public versaillais qui au cours des années est devenu de moins en moins accueillant.

*Depuis quelques années se développent des "Vélos à Assistance Electrique" (VEA). C'est une véritable révolution dans le cyclisme ! Tout en continuant de pratiquer son moyen de transport favori - il faut continuer de pédaler ! - quel plaisir de voir gommer les difficultés du parcours (côtes) ... ce plaisir reste coûteux (la batterie lithium-ion en est la cause principale) et l'autonomie relativement réduite, suivant l'usage plus ou moins intensif que l'on fait de "l'assistance". A Paris, la Ville octroie (aux parisiens seulement) une prime ...*

ABJ, GB



## CIRCULER A VERSAILLES

**A** L'occasion du débat du 30 mars 2011 sur le thème "Circuler à Versailles" l'association a soumis aux adhérents un questionnaire pour connaître leurs habitudes en la matière.

Les résultats de cette enquête sont donnés ci-dessous.



- 56 % des personnes disent utiliser "exceptionnellement" leur voiture en ville, c'est la marche qui est préférée.
  - 76 % préfèrent le vélo pour les courses et les loisirs suivis de près par ceux qui utilisent leur voiture pour les mêmes usages.
  - 44 % pensent que la circulation "*intra muros*" de Versailles n'est pas pire qu'ailleurs en Ile de France.
- 
- C'est l'avenue de l'Europe qui est l'itinéraire le plus fréquenté par nos adhérents ayant répondu au questionnaire, suivie de très près par l'Avenue de St Cloud.
  - La circulation de transit est pointée du doigt par 60% d'entre vous comme préjudiciable à la circulation dans la ville.
  - 28% de ceux qui pensent que la circulation est difficile estiment que la municipalité actuelle s'en accommode.
  - 50 % disent que toute mesure propre à améliorer la circulation n'est pas de nature à encourager le trafic automobile.
  - On regrette que le réseau cyclable desserve inégalement la ville, mais on le dit sûr, même dans les contresens.
  - On reproche au réseau "Phébus" de mal desservir les quartiers excentrés et d'être coûteux.
  - 68 % reconnaissent que le stationnement en Ville est "difficile", mais 50 % disposent d'un parking privé.
  - 36 % trouvent facilement du stationnement en ville dans la journée (mais difficilement, la nuit le WE et en ville pour les courses)
  - 50% trouvent stupide une nouvelle règle du PLU qui veut interdire la construction de parkings dans les immeubles, pour de pas attirer un trafic automobile supplémentaire...

Merci encore aux personnes qui ont répondu à cette enquête sans prétention !

## Concertation et conseils de quartier



### **VEI participe à la mise en place de la démocratie de proximité**

VEI a commencé à « vivre » en 2002 et s'est très vite intéressé aux conseils de quartier, obligatoires depuis la même année, mais qui existent à Versailles depuis 30 ans.

Mais, dès 2003, le fonctionnement observé est considéré comme peu satisfaisant. Ils sont peu connus (enquête de VEI au forum : 50% ne connaissent ni leur composition ni leur rôle exact).

Depuis 2004, les compte rendus de certains quartiers sont disponibles sur le site de la ville et une permanence de conseillers a lieu certains samedis.

En 2005-2006, deux quartiers se détachent du fait d'une présidence dynamique : Notre -Dame (Matthieu BARBE) et Jussieu (Catherine CABANES).

En 2007, leur fonctionnement est enfin réétudié par la municipalité en place, période électorale oblige, et sera-c'est promis-encadré par une « charte » permettant de gommer les différences de fonctionnement d'un quartier à l'autre.

En automne 2008, après le changement de l'équipe municipale, les nouveaux conseils de quartier sont élus (la participation est très modeste) avec le bénéfice d'une « charte » défendue par la nouvelle élue déléguée à la vie locale (Emmanuelle de CREPY). La moyenne d'âge des membres dans les conseils varie de 45 ans (Porchefontaine) à 65 ans (Montreuil).

VEI a décidé de se lancer : 12 adhérents acceptent de postuler pour la représenter dans 6 quartiers sur 8. En 2009, ils émettent des avis en demi teinte sur le fonctionnement des conseils, certains conseils paraissant plus moteurs que d'autres en la matière (rôle du suppléant, précision des comptes-rendus, mobilisation des commissions etc.)

En 2010, l'association ESSOR mène une enquête sur le fonctionnement des conseils, elle publie les résultats qui ne sont pas très positifs, la municipalité est mécontente.

Le 31 mars 2010 VEI décide donc de proposer un débat ouvert à tous et à la municipalité sur ce sujet. Cette dernière conteste la fiabilité de l'enquête et en promet une autre, toujours non réalisée.

VEI souhaiterait que l'ordre du jour soit élaboré à partir des propositions des membres (lorsque ça n'est pas déjà le cas) et envoyé dans tous les conseils au suppléant (pour qu'il soit au courant, ce qui n'est pas encore le cas partout), et au public parfois. Le tableau de bord devrait être mieux utilisé pour mesurer les résultats obtenus et une synthèse devrait être transmise une fois par an au conseil municipal.

En 2011-2012, la diffusion de l'information sur le site électronique de la ville s'améliore.

### **Que peut-on penser et observer aujourd'hui ?**

On observe une hétérogénéité dans les fonctionnements et les résultats obtenus mais c'est le dynamisme de la présidence, sa capacité à transmettre les demandes à la municipalité et à les suivre de façon assidue, ainsi que le dynamisme des membres eux-mêmes (... quel que soit leur âge!) qui comptent.

Même si les avis des conseils ne sont que consultatifs, peu de votes sont organisés (les afficher et passer outre pourrait déranger ?). Les conseillers parviennent difficilement à mettre des sujets à l'ordre du jour. Le vrai travail se fait souvent en commissions spécialisées lorsqu'elles fonctionnent.

### **Enfin, que souhaiter ?**

Que chaque conseil de quartier s'inspire des meilleures pratiques déjà atteintes par l'un ou l'autre des conseils (dont deux sont à la traîne).

L'exemple de Porchefontaine devrait inspirer chaque collège pour l'aspect suivant : lorsqu'on y croit on peut réaliser des animations de quartier à partir des propositions des habitants et de ses associations (sans forcément de gros moyens).

La municipalité confond encore trop souvent « concertation » et « présentations » : ces dernières (tout aussi intéressantes qu'elles soient, là n'est pas la question) pourraient être réalisées dans un autre cadre (par exemple lors de rassemblement des CDQ à l'UIA).

### **Réalisations et projets en cours**

L'exemple de l'année 2011 pour **le quartier Saint-Louis** : après 3 années d'absence totale de résultats et à la vue d'un quartier peu mis en valeur et insuffisamment entretenu, avec la fermeture de nombreux commerces, les collègues élus se sont réveillés et un groupe de travail s'est créé en février pour « **revitaliser les Carrés Saint-Louis** » centre du quartier. La municipalité au lieu de venir écouter cette proposition est venue d'abord présenter les siennes (mai), en demandant que l'exposé soit d'abord fait en mairie ce qui l'a repoussé en novembre ; tandis que le concours prévu de « **balcons fleuris** » pour démarrer les animations a été un semi-échec faute de publicité au bon moment. Un marché de Noël organisé in extremis en novembre s'est tenu, avec installations par la mairie de 10 tentes mais la publicité municipale en a été oubliée (affiches non distribuées et non collées sur panneaux). La municipalité annonce en décembre des aménagements déjà prévus pour le « **vieux Versailles** » extrémité Nord du quartier. Pour le centre du quartier, une réfection légère d'UN des Carrés et la prévision de l'installation de cinq métiers d'art pour attirer les touristes. Pour les animations, pas de réponse.

Le groupe de travail continue et espère : les propositions initiales du groupe figurent sur notre site.

### **Porchefontaine**

La commission « **environnement** » qui réfléchit aux moyens de « **végétaliser** » un peu le quartier a travaillé en lien avec les services techniques de la ville sur l'aménagement du square Lamôme, terrain de La Poste qui jouxte la place du marché. Aujourd'hui, ce jardin est un lieu de vie particulièrement convivial le samedi matin (jour de marché).

La commission « **animation** » s'est distinguée quant à elle en 2011 en organisant une fête du quartier avec une parade des vélos et un bal dansant pour petits et grands.

En matière de circulation, les membres de deux commissions ont fait des propositions sur les aménagements de l'avenue de Porchefontaine, pour la rendre plus sûre aux vélos.

Chaque année, depuis deux ans, le conseil se réunit pour un dîner très chaleureux qui permet aux membres d'échanger dans un cadre moins formel.

Enfin, un mot sur les permanences du conseil de quartier qui ont lieu un samedi matin par mois, (dans la maison de quartier ou sur la place du marché, quand le temps s'y prête). Elles permettent aux habitants de faire part de leurs remarques (demande d'éclairage dans un passage, problème de stationnement,...) qui sont autant de moments où les membres peuvent servir de relais d'information vers les services de la mairie (via la présidente de quartier) et faire connaître leur rôle auprès des habitants.

### **Montreuil**

Le conseil de quartier a créé trois commissions : circulation, environnement et lien social dans lesquelles se déroulent les concertations. Les réunions du conseil de quartier se composent d'une présentation des travaux des commissions, d'exposés présentés par la Mairie et d'informations diverses.

Les conseillers de quartier peuvent s'inscrire dans la ou les commissions de leur choix. Ils ont alors affectés à l'examen de sujets précis.

Par exemple la commission environnement suit les travaux de construction de la maison du Handicap ou de la pépinière d'entreprise, la commission circulation s'est intéressée à l'aménagement du boulevard de la république et du carrefour saint Cloud – Montbauron – Paroisse et la commission Lien social a organisé un pot d'accueil des nouveaux arrivants.

### **Clagny**

Le gymnase Richard Mique a été inauguré en novembre, en présence de Monsieur le Maire, de l'équipe d'architectes responsable de ce projet, du conseil de quartier et de tous les habitants du quartier qui ont souhaité y participer.

Le conseil de quartier a créé une nouvelle commission : animation et vie, chargée de l'animation au sein du quartier. Elle est notamment à l'origine de la soirée « **galette** » qui a eu lieu le 10 janvier 2012 au sein du nouvellement inauguré gymnase Richard Mique.

Le commissariat de Versailles est intervenu au sujet des problèmes de sécurité dans le quartier et des mesures ont été prises au niveau du quartier en conséquence.

## **Chantiers**

*Ce qui ressort des discussions de ce conseil, qui ne semble avoir obtenu aucun résultat concret hors des panneaux photographiques, ce sont surtout les nombreux débats qui entourent les problèmes de circulation avec une commission circulation qui brasse avec courage des scénarios d'amélioration en permanence, l'incertitude forte entourant encore aujourd'hui la ZAC chantiers qu'ils attendent depuis 10 ans et sur laquelle depuis 2008, ils ont trop peu d'informations concrètes, un désir fort d'améliorer la végétalisation de l'axe principal, enfin les problèmes de bruit du pont dont les deux municipalités successives ont successivement promis l'étude et l'amélioration ...sans aucun résultat à ce jour.*

## **Notre Dame**

*Le conseil a voté et donc facilité les aménagements cyclables de la rue Hoche et Carnot, a organisé une animation récente sur la sécurité routière et s'est fortement impliqué dans la réouverture de la grille d'accès au Parc dite « du Dragon ».*

## **Aménagement de l'avenue de saint Cloud du boulevard de la République : un exemple de concertation mené en conseil de quartier de Montreuil**

### **La problématique**

*Environ la moitié du Boulevard de la République est utilisée pour le parking des riverains et des usagers du chemin de fer, un tiers sert à la circulation automobile et un sixième à celle des piétons. Cette répartition de l'utilisation de l'espace génère de nombreux conflits..*

*L'utilisation intensive du boulevard de la république (circulation ou stationnement) exerce un impact écologique négatif. Les arbres qui s'y trouvent ont du mal à vivre et à croître. Par exemple la terre tassée par les pneus des voitures devient imperméable et prive d'eau leurs racines.*

*Pour chercher une solution aux agacements mutuels des usagers du boulevard et à la menace écologique, il y a eu de nombreux débats au sein du conseil de quartier qui se sont toujours révélés infructueux.*

### **La concertation**

*Cette année le conseil de quartier a lancé une enquête pour connaître l'avis des riverains sur les perspectives d'évolution de leur boulevard. 161 questionnaires ont été déposés dans les boîtes aux lettres. 62 riverains qui ont répondu à cette consultation disposent de 72 véhicules et 106 vélos. Voici leurs avis sur le stationnement, une éventuelle piste cyclable et les aménagements routiers.*

#### **1 - Stationnement**

*43% des véhicules disposent d'un garage dans l'habitation. 75% des propriétaires de véhicules sans garage privatif arrivent à trouver une place pour leur voiture sans trop de difficulté.*

*Si le stationnement devient payant, la moitié des riverains ne prendrait pas de carte de stationnement et l'autre moitié l'achèterait, se sentant pour la plupart d'entre eux contraints.*

*Les riverains signalent que la gare de Montreuil est la seule gare dans la ville dont les abords ne sont pas payants d'où un afflux de véhicules qui stationnent du matin au soir et empêchent les riverains et les gens qu'ils reçoivent de trouver des places.*

*Ils précisent qu'un parking sur le quartier est absolument indispensable si l'on veut supprimer le stationnement sur le trottoir et proposent de créer un stationnement visiteurs limité à 2 heures et un stationnement résident.*

#### **2 - Piste cyclable**

*22% des riverains sont d'accord avec l'installation d'une piste cyclable, mais 40% y sont totalement opposés.*

*20% soulignent que les cyclistes ne respectent rien et roulent très vite sur les trottoirs.*

#### **3 - Aménagement routiers**

*La majorité des riverains s'inquiète de la dangerosité de certains carrefours, surtout celui place Thiers - rue Emile Deschamps, et souhaite un aménagement de ces lieux.*

*La vitesse des voitures est parfois excessive. La circulation des 2 roues est très dangereuse. Les trottoirs sont très mal éclairés et l'été, ils sont dans le noir complet ce qui fait du boulevard un des endroits les moins bien éclairés de la Ville. (28/01/2012-René Pollet)*

**Un petit rappel sur la population des quartiers :** entre 15 et 17.000 habitants pour Notre dame et Montreuil, entre 10 et 12.000 pour Clagny, Saint louis et Chantiers, 7000 habitants pour Porchefontaine et Jussieu, et environ 5000 pour Satory.

## **Quelques mots plus généraux sur la concertation**

Ce terme paraît banal mais la **participation** inscrite dans la charte de l'environnement française a désormais valeur constitutionnelle.

**« Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »**

Débats publics, enquêtes publiques, conseils de quartier, commissions d'usagers sont des exemples de concertation, et dans un autre registre l'urbanisme de projet en est aussi une déclinaison : « susciter des propositions aux élus, aux citoyens et leur appropriation au nom de l'intérêt général : transformer pour habiter ensemble ».

Sans viser nos présidents de conseil de quartier qui sont certainement des « volontaires » de la concertation, il faut constater que les élus ont parfois bien du mal avec cette démarche d'un autre type. Des chercheurs (Baggioni, Ballan 2002) ont même étudié ce phénomène en observant 60 élus, ce qui a permis de créer une typologie en 5 profils : « Le démocrate », « le stratège », « le rigide », « le traducteur », « le légaliste ». dont trois -devinez lesquels- sont peu propices à développer le débat et n'ont pas « intégré » la concertation.

La recherche depuis longtemps évalue la concertation selon des échelles dont l'une des plus anciennes (Arstein) distingue trois niveaux ascendants : la non-participation (manipulation ou thérapie) la coopération symbolique (information, consultation, réassurance) et le pouvoir effectif des citoyens (partenariat délégation de pouvoir, contrôle).

Elle conclue aussi dans tous les cas à un lien très fort entre la qualité de la concertation et la manière dont elle est organisée ...

JBQ, GP, RP, VP, AS, FD, VP, ABJ

## VERSAILLES A-T-ELLE UN PROJET DE VILLE ?

### Ses quartiers ont-ils leur projet ?

Depuis 3 ans, les "chantiers" versaillais s'enchaînent dans leur éparpillement : de la rénovation de gré à gré de Richaud à la ZAC des Chantiers (ni ZAC ni chantier à ce jour) ou d'un gymnase du quartier de Richard-Mique à la réhabilitation d'une caserne en logements pour étudiants.

L'ambition dans la rénovation de la Ville s'inscrit certainement dans une exigence esthétisante.

Pour autant et en dépit de tous ses atouts, Versailles ne bénéficie pas d'un véritable management de son urbanisme. Dans ce contexte, le Plan Local d'Urbanisme - P.L.U. - n'a pas été revu ; mais, révisé partiellement et en patchwork. Le P.L.U. devrait décrire le projet de ville à long terme et mettre en valeur les perspectives, la vocation, les axes directeurs du développement de VERSAILLES. Les attentes et les besoins actuels et futurs des versaillais ne sont pas clairement appréhendés. L'absence d'une vision globale associée à l'action urbaine se conjugue malheureusement à la difficulté de promouvoir des avancées qui satisfassent les besoins effectifs des résidents versaillais et de ses acteurs économiques et sociaux. Une succession de projets de rénovation ne constitue pas un projet de ville.

A défaut d'un tel projet global, des projets pourraient être finalisés à l'échelle de chacun des quartiers de la ville. Chaque quartier a vocation à être renforcé dans sa vitalité et la qualité de vie de ses habitants, à disposer d'un cœur de quartier, centre de gravité du quartier.

De nombreuses villes d'une importance comparable à Versailles, riches de leur patrimoine historique sont aujourd'hui engagées sur un projet global de leur réhabilitation, notamment dans leur cœur historique. Nous devons constater que nos quartiers versaillais restent orphelins tout à la fois d'un management urbanisé, d'une ambition dans leur rénovation et d'une véritable (ré) animation dans la durée.

L'observation des réussites dans l'action urbaine permet de comprendre les conditions de sa réalisation.

C'est pourquoi, la revitalisation des Carrés, cœur du quartier Saint LOUIS est la clé de la reconquête du quartier afin d'enrayer sa dévitalisation. Un projet sur les CARRÉS doit être conçu globalement dans toutes ses dimensions ce qui n'exclut pas des actions d'avancée ciblées (sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un Schéma directeur global et pluriannuel). La municipalité doit pouvoir assurer sa mission de maîtrise d'ouvrage.

L'observation des réussites dans l'action urbaine permet de comprendre les conditions de sa réalisation.

**L'UNESCO** a récemment formalisé la bonne approche en matière de revitalisation de centres villes historiques :

- Une volonté politique forte comme vecteur majeur de changement
- Des habitants placés au centre du projet de revitalisation
- Des quartiers historiques associés au développement de la ville et du territoire
- Des espaces publics mis en valeur et des ressources culturelles et naturelles durablement protégées
- Une mixité des fonctions renforcée et des conditions de vie améliorées pour les habitants

L'identité urbaine est ainsi revalorisée grâce à la créativité et à la diversité culturelle. Mais, le tourisme culturel et patrimonial pour être durablement maîtrisé doit être associé au maintien de plusieurs secteurs d'activités économique, commercial et artisanal.

Un projet d'urbanisme, de rénovation d'un quartier s'initie par la concertation et la participation active de ses habitants qui élaborent ensemble une vision de l'avenir de leur



quartier. Le projet se réalisera ensuite par des démarches pluridisciplinaires, par un travail en réseau et sera inscrit dans des partenariats.

Dans ce contexte, le travail de l'urbaniste, loin de se réduire à un aspect réglementaire, vise à mettre en forme le projet territorial de la collectivité. Il anticipe les besoins des habitants afin de proposer un développement urbain efficace sur le plan socioéconomique et durable sur le plan environnemental. Pour ce faire, il contribue à l'élaboration de documents d'urbanisme pour la collectivité territoriale concernée, en planifiant les équipements nécessaires (espaces publics, espaces verts, réseaux d'eau potable, d'assainissement, éclairage public, électricité, gaz, réseaux de communication).

A chaque étape du processus de construction du projet de ville ou de quartier les premiers intéressés, les citoyens sont intimement associés dans une concertation systématique.

Ainsi, la vision de la transformation urbaine se définit collectivement et se précise comme une cible à atteindre dans le futur (démarche pluriannuelle à l'exemple d'un véritable schéma directeur).

Nous sommes dans le management en " mode projet " dans lequel la gouvernance du projet est clairement explicitée afin d'assurer l'intégration durant la phase de définition du projet de toutes les parties prenantes au projet : citoyens, représentants de la municipalité, urbanistes, sociologues, géographes...et techniciens des services. Des « ateliers » associant toutes les composantes du projet élaborent pas à pas la vision urbanistique et le processus de réalisation de la transformation des quartiers. Le projet se finance dans des partenariats, à l'exemple de Meaux qui s'est financé grâce à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

## L'exemple de la ville de MEAUX

La municipalité de MEAUX s'est donné pour objectif de :

- ✓ Revitaliser l'activité commerciale en centre-ville et de faire du centre-ville un espace de vie et de convivialité tout en redonnant au centre ville une identité.
- ✓ Développer l'accueil, l'accessibilité et les services aux chaland.
- ✓ Renforcer les liens avec les investisseurs et le tissu économique

### **Il s'agit d'un projet global de ville durable :**

"Déployé dans les secteurs Cathédrale, Marché et Saint-Nicolas, le Plan de développement urbain pour le centre de ville permettra de valoriser la ville en redynamisant son centre.

- ✓ La Ville de Meaux fait de la rénovation urbaine une priorité, accompagnée par ses partenaires rassemblés au sein de **l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).** "

**Source :** Extrait du site de la ville de Meaux.

F. C.

## Trêve de réverbères !

Chaque réfection en profondeur d'une rue (chaussée et trottoir) est accompagnée d'une rénovation de l'éclairage public. Prend place généralement un éclairage très intensif sur la totalité de la rue. En apparence positive, une telle politique d'aménagement présente toutefois de nombreux défauts. La pollution lumineuse est en effet une vraie nuisance à plus d'un titre.

### Gaspillage à gogo



Le problème est réel et important. Il suffit de regarder une vue satellite du monde ou de la France pour constater que l'homme éclaire abondamment le ciel. Gaspillage absurde, coûteux d'un point de vue environnemental, ne serait-ce que parce que toute production d'électricité est source d'atteinte à l'environnement, coûteux d'un point de vue économique. Le poste de dépenses de l'éclairage public (l'équivalent en puissance de deux tranches nucléaires) pèse dans les budgets des collectivités territoriales. Eclairer le ciel, c'est jeter les impôts en l'air.

### Pollution lumineuse : bonsoir les étoiles, bonjour les soucis

A cela s'ajoute donc le problème des nuisances lumineuses. Levons la tête en plein Versailles par une belle nuit d'été : on verra quelques dizaines d'étoiles seulement si le ciel est clair, rien si le ciel est particulièrement pollué par des aérosols : la lumière de tous nos éclairages est diffusée et réfléchiée sur ces particules et le ciel prend alors un aspect laiteux, d'un orange uniforme. Les victimes ? La faune d'abord, qui perd ses repères. Nombreux sont les oiseaux à se repérer sur les étoiles...et tous se fient au soleil pour débiter leur journée. La flore ensuite : un arbre sous un lampadaire allumé continuellement voit sa photosynthèse perturbée et peut à la longue dépérir. Bref, toute la biodiversité en prend un sacré coup. Autre victime : nous ! Les études explicitant les dégâts d'une nuit éclairée artificiellement sur la santé humaine (mauvaise mélatonine, myopie, stress, etc.) abondent.

### Réverbères...



Les choses sont pourtant assez simples : si on éclaire le ciel, c'est d'abord parce que les rayons de la lumière censés éclairer la chaussée sont mal orientés. Exemple très pratique : de l'Etoile royale au fond du parc, on ne voit pas la beauté des façades à cause de quelques projecteurs halogènes disposés sur la corniche qui aveuglent. Ces sources lumineuses, censées éclairer la terrasse uniquement, éclairent donc aussi le fond du parc ! Gâchis, et dégâts

esthétiques. Le plus souvent, la hauteur des réverbères de rue fait que, malgré le réflecteur, ceux-ci éclairent largement les étages supérieurs des façades. Sans parler des vieux modèles, munis d'une ampoule apparente, qui éclairent sur un angle de 270°, ni du fameux lampadaire boule, très à la mode à une époque et pullulant dans les zones pavillonnaires ou chemins piétonniers : un poteau, surmonté d'une boule avec une ampoule vissée par le haut. Dans cette disposition totalement irrationnelle, on éclaire tout, sauf le sol autour du lampadaire ...

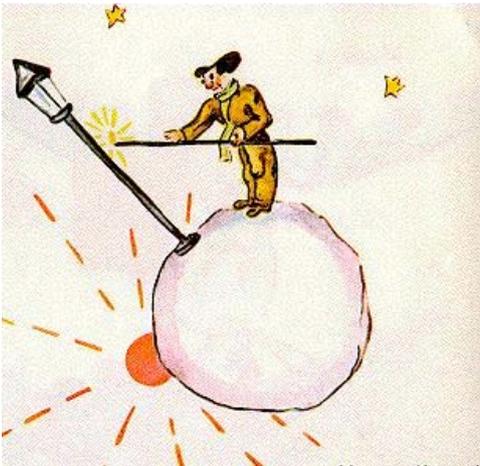
Ces dernières années, quelques normes sont venues mettre un peu d'ordre dans ce domaine. Si elles visent à améliorer le matériel, elles occultent **le débat de fond, à savoir : où et quand l'éclairage public est-il utile ?**

## Eclairage = sécurité ?

L'argument de la sécurité est le premier qui vient sur la table lors d'un débat sur l'éclairage. Pourtant, ce n'est pas une loi physique, ni même un constat pragmatique. Aucune étude ne prouve qu'éclairage public rime toujours avec sécurité. L'expérience a déjà été menée par des collectivités locales ou préfectures innovantes d'éteindre l'éclairage routier : pas d'accident en plus, quelques uns en moins, peut-être parce que l'on roule plus vite de nuit sur une chaussée bien éclairée. En fait, le lien relève probablement plus de la sensation. Les personnes âgées, plus particulièrement, vont naturellement être rassurées par un éclairage abondant. Mais en quoi ajouter une ampoule ferait fuir les voyous ou autres bandits de grands chemins ? Serait-il moins confortable et plus visible de forcer une serrure de voiture sous un lampadaire qu'à la lumière de la lampe frontale ? Les statistiques de la Police n'affichent-elles pas d'ailleurs 80% de cambriolages ... le jour !

On ne contredit pas ici les apports d'un **éclairage judicieux pour améliorer la sûreté** dans certaines conditions : carrefour particulièrement dangereux, escaliers pour piétons, passages cloutés peu visibles, il y a bien des endroits où l'éclairage apporte un plus. De plus, il permet de favoriser l'**animation** des centres-villes.

## Eclairer moins et mieux



Cependant, l'intensification de l'éclairage extérieur, combinée à son expansion galopante, est alarmante. **Il est urgent de faire moins, mais plus intelligent.** Quelques exemples : Le plan d'éclairage du centre ville de Nantes a été repensé pour que le quartier de la cathédrale garde un caractère médiéval. Sur les routes, on pourrait avoir bien plus souvent recours aux catadioptrés. Dans bien des rues résidentielles pourquoi ne pas éteindre l'éclairage durant le milieu de la nuit ? D'ailleurs, à compter de juillet 2012, les enseignes de supermarchés devront être éteintes à partir de 1h du matin !

« Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli. » Les temps ont bien changé depuis Saint-Exupéry ! Car désormais, allumer un réverbère, c'est éteindre une étoile et se priver d'un des plus beaux spectacles offert à notre contemplation - qui plus est un des rares qui soit universel. Apprenez aux jeunes à regarder les étoiles » écrit le botaniste Jean-Marie Pelt. Hélas, ce ne sera pas à Versailles... A moins que VEI ne passe quelques nuits blanches à sensibiliser population et décideurs sur cette question !

Gwilherm Poullennec.

## UN PEU DE POESIE, POUR UNE FOIS

### VERSAILLES



Ô Versailles, par cette après midi fanée,  
Pourquoi ton souvenir m'obsède-t-il ainsi ?  
Les ardeurs de l'été s'éloignent, et voici  
Que s'incline vers nous la saison surannée.

Je veux revoir au long d'une calme journée  
Tes eaux glauques que jonche un feuillage roussi,  
Et respirer encore, un soir d'or adouci,  
Ta beauté plus touchante au déclin de l'année.

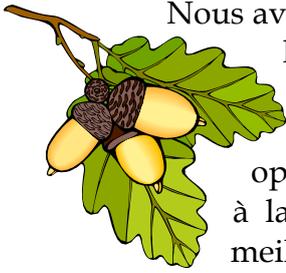
Voici tes ifs en cône et tes tritons joufflus,  
Tes jardins composés où Louis ne viendra plus,  
Et la pompe arborant les plumes et les casques.

Comme un grand Lys tu meurs, noble et triste, sans bruit ;  
Et ton onde épuisée au bord moisi des vasques  
S'écoule, douce ainsi qu'un sanglot dans la nuit.

*Albert Samain (1858-1900)*  
*(Le Chariot d'or, 1900)*

Choisi par GB

## LA FORET...NOTRE SOUCI!



Nous avons la chance à Versailles d'être entourés d'une ceinture verte formée par les forêts domaniales. C'est donc tout naturellement que, dès sa création, VEI s'est intéressée à cet aspect de notre environnement.

Nous avons régulièrement fréquenté les forêts environnantes et, pour optimiser les visites sur le terrain, nous avons fait appel à la compétence et à la disponibilité des agents de l'ONF : ils nous ont toujours réservé le meilleur accueil !

Merci aussi à ces fins connaisseurs que sont Pierre DESNOS & Louis-Etienne BECHU (+) auxquels on doit le remarquable ouvrage " Petite et grande histoire des forêts de Versailles et Fausses-Reposes" qui ont accompagné des sorties.



Connaissance des plantations, des cycles de vie de la forêt, de ses ennemis tels que les tempêtes, réchauffement climatique et autres canicules. Tous ces renseignements ont vivement intéressé les participants.

Mais il y a un autre ennemi dans notre région c'est l'automobile grande dévoreuse d'espace : qu'on en juge, ce sont 8.5 Ha de forêt disparus depuis l'année 2000...auxquels ont bien failli se rajouter les 2 ha nécessaires à la réalisation d'un échangeur entre la RD 91 la RN 12 (ex RN 286) à Satory.

Alertée en 2005 l'association - avec cinq autres- a immédiatement réagi auprès des autorités concernées (Préfet, Maire, Château) pour exprimer leur émotion devant cette nouvelle agression contre la forêt. Un moratoire a été obtenu. Le projet est-il abandonné ?

Au printemps 2011, nous nous sommes inquiétés d'importantes coupes entre Versailles et St Cyr ... coupes nécessaires parait-il. Lors de cette sortie nous avons aussi accueilli très favorablement les aménagements de pistes cyclables de bonne qualité en forêt.

VEI poursuivra son intérêt pour la forêt - et sa défense - chaque fois que nécessaire. C'est l'une des associations retenues par L'ONF pour être informée de tout ce qui concerne la forêt domaniale de Versailles.

GB



## AGRICULTURE ET ALIMENTATION... DANS LA REGION VERSAILLAISE

**V**ersailles est une ville "horticole" avec son parc, son potager du Roi, ses jardins familiaux ou privés, et son école nationale du paysage, ce qui conduit naturellement une association comme VEI à s'y intéresser. Première action : la prestigieuse "Ecole Nationale Supérieure du Paysage" a failli déménager en 2004 pour Angers qui avait déjà absorbé son pôle "horticulture" et VEI avec d'autres associations versaillaises avait participé aux protestations en écrivant au ministre de l'agriculture et à la presse.



**Mais les enjeux "agricoles" concernent aussi la ville** à différents titres, et notre vie quotidienne par le biais de la nourriture.

**L'environnement immédiat de Versailles** nous incite à nous poser des questions sur le sujet. Ainsi que plusieurs balades à pied et à vélo organisées par notre secrétaire nous l'ont rappelé, nous sommes à Versailles entourés d'une belle plaine agricole dite "Plaine de Versailles" que l'on découvre dès que l'on sort du Parc au bout

du grand canal.

Ces terrains autrefois servant aux cultures et au gibier sont en partie aujourd'hui dédiés à la grande culture-la polyculture et l'élevage ayant disparu- et à l'expérimentation agricole : l'Institut National de Recherche Agronomique a une antenne située sur les terrains proches. Pour une partie de cette zone, dite "de Pion" la Ville de Versailles a des projets d'urbanisme, normalement axés sur l'idée de "la ville et le vivant".

En région Ile de France tout mètre carré est l'objet d'enjeux pressants et ici on n'y échappe pas : Aujourd'hui la partie "royale" jouxtant Versailles est un nœud de tensions : pression foncière (construire) de transport (des routes des gares, des voies ferrées), culturelle (château et ses projets d'allée de Villepreux) de recherche (l'INRA est un colosse fragile), ou d'autres aménagements indispensables (extension de la station d'épuration et organisation de ses rejets dans le ru de Gally).

Un peu plus loin, des espaces sont menacés de disparaître. VEI s'est engagé en 2009 au côté d'autres associations contre cette disparition en participant au "collectif de défense des terres agricoles et naturelles dans l'espace du Grand Paris". Il a saisi les élus au moment de la loi, où il est finalement bien prévu de garder 2300 ha, mais où précisément?. Protéger ces zones des dérives foncières est important, y compris pour la partie OIN de Saclay. Tout cela est l'objet d'un débat actuel assez dur entre l'Etat et les différentes communes.

Une particularité associative locale peut-être riche d'avenir : l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et des Alluets, qui regroupe agriculteurs, élus, et associations de protection de la nature tente de préserver les ressources agricoles et naturelles contre le morcellement ou la spéculation foncière.

### La connaissance de l'environnement versaillais, une autre vocation associative.

La deuxième activité de VEI dans ce domaine a consisté en découvertes d'exploitations agricoles.

En 2009 et 2010 à Feucherolles, un groupe a pu longuement visiter une exploitation maraîchère et fruitière de 12 ha, et discuter avec des exploitants, qui vendent aussi leurs produits sur le marché de Versailles 4 fois par semaine. (Ah les fraises...). Mais cette génération agricole, qui travaille jusqu'à 75h par semaine, constitue un exemple qui ne sera peut-être pas suivi par les jeunes à l'avenir.

En 2011, tout près de Jouy en Josas, sur 50 ha, la ferme de Viltain où nous sommes allés, accueille, elle, tous les visiteurs : 300 laitières produisent 7 000 l de lait par jour sur une salle de traite en manège tournant qui n'a pas sidéré que les enfants ... A côté la cueillette propose fruits rouges et pommes, et tous légumes à cueillir : Il s'agit encore une fois d'un système particulier d'agriculture périurbaine qui permet une meilleure valorisation des produits pour les exploitants.

Dans les deux cas, on pratique l'agriculture "raisonnée", notion expliquée lors des exposés.

### Comprendre ce que l'on mange : agriculture et alimentation.

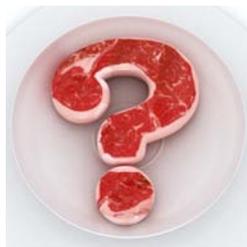


S'intéresser à l'environnement agricole, c'est aussi essayer de comprendre ce qui est dans nos assiettes ...et celles de nos enfants à la cantine.

En 2010, une séance de VEI a été consacrée **aux différents types d'agriculture** (raisonnée, biologique) et a permis de rappeler qu'il existe trois catégories d'agriculteurs en proximité de Versailles : le producteur pour marché international (orge, blé, colza), le maraîcher à l'ancienne (qui vend sur le marché urbain et travaille 60 h par semaine) et le céréalier reconverti à la cueillette : Gally, Viltain ou à l'activité équestre.

Et le bio ? Ce n'est pas une culture sans additifs, comme beaucoup le croient, mais elle n'utilise pas de produits chimiques de synthèse et les remplace par des produits naturels. Les rendements sont moindres et les semences de variété plus chères, donc les prix plus élevés. Consommer du bio est donc aussi un acte militant en faveur de l'environnement.

**La restauration collective de la Ville a été analysée**, le marché des cantines est à ce moment-là en renouvellement, c'est une bonne occasion. Des contraintes lourdes pèsent sur ce marché d'environ 5500 repas par jour, (soit 700 000 repas et un montant de 2,7 millions €) à destination des scolaires.. Les choix sont possibles dans le cadre réglementaire national, les contrôles sont fréquents Une discussion sur l'introduction du BIO a lieu avec des parents d'élèves présents.



**Enfin un expert a parlé des Organismes Génétiquement Modifiés.** Cette technique est indéniablement utile pour la fabrication de médicaments (ex: insuline) mais quid en matière alimentaire ? Les seuls extraits d'OGM utilisés dans l'alimentation humaine en France sont les additifs comme la lécithine de soja, mais demain ?

### **Aujourd'hui ?**

Marché « BIO » de St Louis. Il ne reste plus qu'un stand sur cinq. La crise est là pour tout le monde, usagers comme commerçants. Des agriculteurs de ce type vont-ils s'installer en proximité ou s'y convertir ? Les maraîchers auront-ils des successeurs ?

Qu'en est-il de la zone de la caserne Pion et son pôle « La ville et le vivant » ? Que deviendra la plaine de Versailles ? Le Grand Paris va-t-il entailler largement les terrains ?

Dans ce domaine, il y a encore plus de questions aujourd'hui qu'hier.

Que voulons-nous ? Il faut continuer à creuser et s'exprimer sur ce sujet.

ABJ

## QUALITE DE L'AIR A VERSAILLES



A Versailles, il y a de l'espace, des arbres, on peut avoir l'impression de respirer. Mais que respire-t-on exactement ? Hélas il y a longtemps que l'air n'est plus composé canoniquement d'azote, d'oxygène, d'un peu d'eau et de gaz rares. On y trouve maintenant, moins innocents. Dioxyde de carbone, monoxyde, oxydes d'azote, produits soufrés, ozone, hydrocarbures variés, ammoniac, fluorés et particules diverses. J'en oublie certainement sans compter ceux qui nous

seront révélés grâce aux progrès de la science.

Tous ces polluants atmosphériques ont des impacts environnementaux à différentes échelles. Au niveau global, on peut mentionner l'effet de serre, le changement climatique associé ou l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique. Au niveau régional, le dépérissement forestier et de multiples effets sanitaires que l'on retrouve aussi et souvent plus marqués au niveau local. Par ailleurs, la plupart de ces polluants sont émis du fait des activités humaines et en particulier des activités qui nécessitent le recours à des énergies fossiles, charbon, pétrole ou gaz. Classiquement, ces activités sont segmentées en activités industrielles, de transports, de logement et de tertiaire et enfin activités agricoles.

Revenons-en à Versailles. C'est une ville qui compte peu d'activités industrielles intensives en énergie et malgré le Potager du Roi et l'INRA l'agriculture y est anecdotique. En revanche, c'est une ville résidentielle importante, assez peu dense, et un nœud de communication plus important encore. Ces caractéristiques expliquent largement la situation locale en matière de pollution atmosphérique telle qu'elle ressort des exposés



présentés lors des réunions organisées par VEI sur ces sujets. Bâtiment et transports sont donc les secteurs déterminants de la part locale de la pollution et les points stratégiques sur lesquels doivent porter les efforts d'amélioration.

Bien que l'on ne dispose que de trop peu de données sur la situation propre à Versailles, des études plus générales telle que le projet Aphekom sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique des grandes villes européennes (projet européen coordonné par l'Institut de veille sanitaire) mettent en évidence le caractère préoccupant de la pollution par les particules fines et le lien de cette pollution avec le trafic routier. Et Versailles, cernée par trois autoroutes, et par laquelle transite un trafic malaisé ne doit pas être en reste.

Certes les techniques évoluent et les équipements modernes de transport ou de chauffage sont nettement moins émissifs que leurs prédécesseurs. Il faut cependant rappeler que le renouvellement des parcs d'équipements est lent (âges moyens de 9 ans pour le parc automobile et probablement de 20 ans pour le chauffage), surtout en période de récession et en l'absence de politique incitative volontariste. Les progrès des équipements sont utiles et nécessaires, mais ne suffiront pas seuls à remédier aux pollutions constatées et à venir. Changer les comportements est indispensable, et cela passe par des efforts de communication et de conviction, mais aussi chaque fois que c'est possible par des choix structurants d'aménagement en matière de bâti et de déplacement.

Ces deux points sont d'ailleurs étroitement liés et la situation résulte dans une large mesure de la structure de la ville et de son « mode d'emploi ». L'habitat pavillonnaire diffus induit une consommation énergétique résidentielle supérieure, une moindre densité d'occupation, pénalise les circulations douces et provoque un recours accru au

transport individuel automobile. Au contraire un habitat collectif dense a de meilleures performances énergétiques et permet plus facilement la marche à pied, le vélo et surtout des transports en commun mieux maillés et mieux utilisés.

Bien sûr, Versailles n'est pas une ville nouvelle à construire "*ex nihilo*" et il ne saurait y être question d'y faire table rase du passé. Cependant dans la perspective probable d'une forte croissance, liée à celle de l'ensemble parisien, il paraît nécessaire de prendre en compte ces orientations générales qui seules seraient de nature à concilier croissance et amélioration d'une situation de la pollution atmosphérique locale qui sans être dramatique ne laisse pas d'être préoccupante.

EM

## Les eaux versaillaises, potables, usées, pluviales, royales ou ordinaires

Versailles est une ville d'eaux et de fontaines depuis le Roi Louis, malgré la pénurie locale évidente qui a mené à la machine de Marly. Si le parc en est toujours garni avec semble-t-il quelques difficultés pour y renouveler l'eau, les fontaines publiques n'existent plus dans notre ville quotidienne, et les eaux se cachent tellement qu'on ne s'en préoccupe plus assez... Sauf en cas de catastrophe.

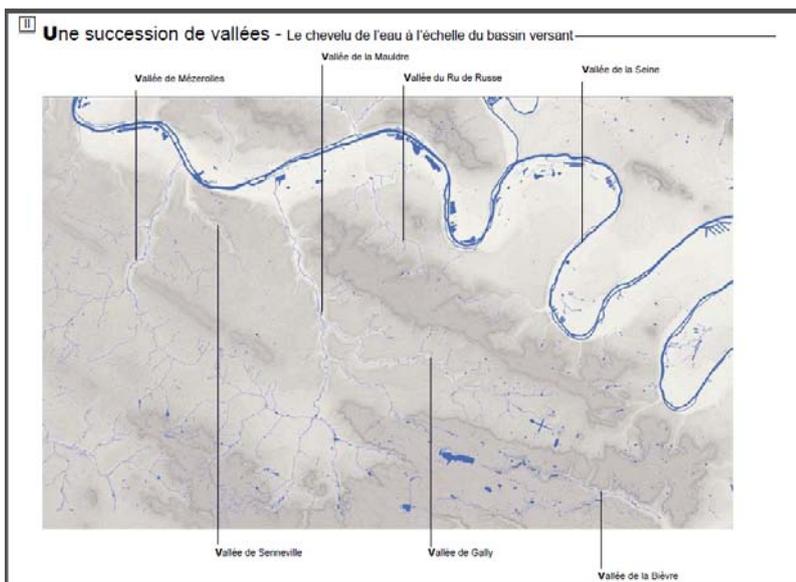


Depuis 10 ans quelques inondations suivant des averses torrentielles, ainsi que pour les initiés, la publicité négative faite à notre station d'épuration du " Carré de la Réunion " devenue célèbre jusqu' à Bruxelles pour non-conformité, ont poussé l'association à s'y intéresser de plus près.

### Depuis 2009, VEI siège à plusieurs commissions consultatives des usagers. (Eau potable et assainissement)

Des séances, très techniques, ont lieu chaque année en juin. Ce qui permet de connaître et de poser toute question sur les travaux, les incidents, les prix de l'eau. A Versailles un système d'affermage a -par exemple- confié en 2008 et pour 25 ans, la gestion de l'assainissement ouest à la SEVESC (filiale de Lyonnaise Suez).

On y apprend aussi que les "lingettes" un véritable fléau pour les stations d'épuration ont obligé à de nouveaux équipements coûteux : les associations ont demandé sans succès à ce jour, qu'une information soit faite sur ces problèmes par les communes pour expliquer aux usagers les nuisances et coûts engendrés. Cela n'a pas été suivi d'effets ... Nous constatons globalement que les renseignements sont beaucoup plus disponibles sur les sites électroniques des opérateurs privés que sur les sites publics des communes : malgré nos demandes : si vous cherchez " prix de l'eau à Versailles " vous tomberez sur la "SEVESC" mais pas sur le site de la ville. Ne cherchez pas non plus d'information publique sur les travaux de la station : il n'y en a pas !



### Le cycle de l'eau dans notre région (exposés débats de novembre 2008 et février 2009).

"Nous" sommes situés entre de petits affluents de la Seine : le ru de Gally coule sur 22 km son débit d'étiage est minuscule, (1l/seconde !) la Bièvre est au sud et mesure 35 km (débit d'étiage 10 fois supérieur). Pour nos affaires d'eau, nous sommes regroupés avec d'autres communes.

### Notre eau potable.

Ce n'est pas de l'eau de source ! Il n'y aurait plus que deux sources à Versailles : non contrôlées, elles sont inaccessibles au public ; ce n'est plus non plus de l'eau longuement filtrée venue d'un puits artésien de Croissy, mais de l'eau de Seine réinjectée, traitée et filtrée naturellement par le sol en 30 jours.

### Le prix de l'eau.



Voilà une question qui semble intéresser tout le monde : parce que la topographie de la ville la divise en trois bassins d'écoulement différents, il y a en 2011 à Versailles, selon votre secteur de résidence, trois prix de l'eau : 4,01€/m<sup>3</sup> à l'Ouest ; 3,2€ au Sud et 3,5€ au Nord.

Le prix de l'eau est constitué non par la matière "*res nullius*" qui n'appartient à personne et à tous, mais par le service rendu pour la "potabiliser" (à Louveciennes encore la SEVESC) et l'assainir (3 zones, 3 prix) et par les taxes (20% !). Il augmente de 6 à 7% par an.

### Les substances "émergentes" qu'on trouve dans l'eau des rivières :

Les substances dites émergentes sont celles, pas forcément nouvelles, qu'on parvient désormais à détecter dans l'eau. Et les 650 autorisations de mise sur le marché issues des 4 000 molécules actives créées chaque année peuvent s'y ajouter ... ce qui donne le vertige. Parmi ces substances, les perturbateurs endocriniens, dont on parle plus aujourd'hui qu'il y a 3 ans, sont issus des médicaments, des pesticides et des plastiques. Présentes dans les rejets des stations d'épuration et donc dans les rivières, elles perturbent les milieux et la reproduction des animaux aquatiques (certains poissons de la Seine ont des organes génitaux bizarres) mais sont normalement éliminées dans l'eau potable.

### Les eaux usées et pluviales.

A Versailles eaux de pluies et eaux usées domestiques se retrouvent dans les mêmes collecteurs, (égouts non séparés). Le discret service municipal des égouts est venu présenter ses techniques et son travail devant les adhérents avec une certaine passion : il alterne l'entretien programmé et les réponses aux demandes individuelles. Les bassins de rétention pluviale dont la construction est en retard à Versailles sont destinés non à éviter les inondations, mais le débordement des eaux usées à l'abord des stations (qui dans ce cas se déverse par le « BYPASS » directement dans la rivière)

### Aujourd'hui que dire ?

La station d'épuration de Versailles, au bout du Grand Canal, est en cours de rénovation : ce sera la plus grande station à membrane de l'Ile de France ... Pour environ 150 millions d'€ ...

La construction des bassins de rétention tarde et donc en cas d'orages, le ru de Gally court des risques, avec sa flore et sa faune déjà raréfiées.

Ni la publicité sur les travaux ni sur les variations de prix ne font l'objet d'une information suffisante par les municipalités ou syndicats des eaux. La transparence n'est pas vraiment (encore ?) une habitude dans ce secteur très technique où intérêt public et intérêts privés sont intimement liés, et les sommes en cause souvent colossales. Raison de plus pour **VEILLER** un peu.

ABJ

*Ouvrage conseillé pour les passionnés : Trois siècles d'eaux à Versailles (2011 - Siaud Desnos)*



## ESPACE PUBLIC, PROPRETE ET DECHETS A VERSAILLES

Depuis très longtemps, l'homme essaie d'écarter ses déchets de son espace de vie et de les reporter sur un espace "vaguement" public. Peu à peu, la vie sociale s'organisant, villes et villages ont mis en œuvre des systèmes pour les collecter...et les repousser encore plus loin ... hors de la ville, dans des décharges. Aujourd'hui on sait que les décharges sont dangereuses, et que l'on peut recycler une partie des " produits ". Il n'empêche que nos déchets continuent à " bouger ", parfois très loin.

### Quelques aspects sociologiques :

La saleté des uns est aussi un sujet de colère pour les autres et engendre des troubles de voisinage. Déjà à Pompéi, sur les murs, en latin, est inscrit ... "prends garde "cacator", car si tu persistes, la colère de Jupiter tombera sur toi ! ". C'est pourquoi toute municipalité, si elle est responsable de la "salubrité publique" doit intervenir suffisamment pour éviter que la rue ne devienne un lieu de tension et d'énervement.

Après dix ans d'observations, quelques points ressortent :

- La sensibilisation est indispensable, mais elle doit être répétée (déménagements)
- Il y a des " irréductibles " qu'il faut sanctionner : ce n'est pas au voisin de les dénoncer.
- Les saletés sont plus fréquentes quand l'espace public est déjà dégradé : quand les passants ne se l'approprient pas (gares, pourtours d'écoles) il faut l'embellir et le rendre plus chaleureux.

### Quelle organisation et méthodes à Versailles ?



Deux acteurs principaux sur notre territoire :

- A la municipalité, le soin du balayage, du brossage, du lavage des trottoirs.
- A "Versailles Grand Parc" (VGP) la collecte et le tri avec l'appui de sociétés privées.

Différentes méthodes "d'ajustement" pratiquées n'ont pas mené à des résultats convaincants : l'ancienne municipalité procédait à un classement des rues (ABCDE) à nettoyer plus ou moins souvent. La nouvelle équipe a créé des IOP (Indicateur Objectif de Propreté) dont personne n'a vu publier les résultats ou remarqué les effets en retour ...

### Et pourtant, la propreté, encore la propreté...



Malgré les demandes de nettoyage plus fréquents, l'armée de "gilets rouges" (médiateurs assermentés), puis une campagne de propreté assortie d'une mise à disposition de sacs pour déjections canines, Versailles reste une ville sale : trottoirs et caniveaux souillés, sacs à ordures ménagères (de toutes sortes) abandonnés à toutes heures et en tous endroits ...

La mairie ne semble pas avoir la volonté de sanctionner, mais plutôt de sensibiliser et de responsabiliser, demandant même aux habitants d'interpeller leurs concitoyens inciviques.

Malgré les sacs à déchets canins (souvent jetés à même le trottoir !), les points d'apport personnel (PAV, leur nombre plus important aura-t-il une influence ?) Malgré les lettres de rappel – dont la grande majorité dans le quartier St Louis- la propreté de notre ville ne s'améliore pas vraiment.

V.E.I veille : interpellant les élus, demandant des éclaircissements, des informations en conseil de quartier, des verbalisations efficaces...tout en menant une réflexion sur le recyclage, les emballages.

L'association constate, que s'il n'y a pas de progrès en matière de comportement et de nettoyage, il y en a en matière de recyclage.

Perspectives dont on entend parler et auxquelles il faut réfléchir : emballage portant l'indication de sa poubelle-cible, celle aussi de la taxation proportionnelle, par ménage, au volume des déchets.

AD, ABJ

### ➤ Exposé débat de VEI, le 25 novembre 2009... Pistes et questions.

- Comment arriver à réduire les déchets, qui sont de 420 Kg d'ordures – hors encombrants et gravats par habitant et par an en Ile de France ?
- Comment recycler plus et diminuer la part incinérée des ordures ménagères ?
- Pourquoi les municipalités ne font-elles pas mieux ?
- Comment faire avec ceux qui laissent régulièrement des ordures dans l'espace public et partagé ?
- Faut-il faire des petits centres de recyclage près des villes, ou de gros centres situés beaucoup plus loin ?

## VERSAILLES ET LE "DEVELOPPEMENT DURABLE" : DES RENDEZ-VOUS SANS SUITE ?

Le terme "développement durable" agace un peu car c'est une notion souvent galvaudée. Utilisée avec discernement, elle permet pourtant d'aborder de manière très complète les problèmes de développement, et même de réfléchir à la vie quotidienne, ce serait donc dommage de l'oublier.

Un petit rappel sur l'origine de ce terme, qui vient de l'anglais et concernait initialement la gestion forestière : elle ne s'envisage que sur plusieurs générations humaines vu le temps de croissance de l'arbre, qui est de 70 ans pour un pin et 180 ans pour un chêne. On plante un arbre qui ne sera adulte que pour les générations humaines suivantes.



**Définition reconnue : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".**

Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.

Consolidée lors de la conférence de RIO en 1992, cette idée a notamment donné lieu à l'**Agenda 21** qui est un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21ème siècle.

### Quelques mesures de ce type en place depuis longtemps à Versailles.

En matière environnementale, le "Zéro phyto" c'est à dire le non-recours à des traitements et désherbants chimiques est atteint à Versailles depuis 2005, grâce aux convictions de la responsable du service des espaces verts qui avait su persuader l'ancien maire. Versailles était donc en avance sur ce point. Cette pratique touche plus de 60% des communes aujourd'hui.

En matière de concertation, la commission des circulations douces (qui a failli disparaître en 2008) existe depuis 2002.

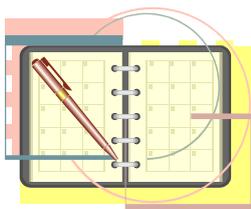
En matière sociale, et de développement, « Versailles Portage » a été créé en 2000 pour faire face aux difficultés d'accès aux commerces de centre ville, améliorer l'insertion professionnelle de personnes en difficulté et diminuer les gaz à effet de serre. Remarquons-le, dans tous les cas, au départ, une impulsion.

### Une tentative plus organisée : l'agenda 21 versaillais de 2007.

De fin 2006 à fin 2007, l'ancienne municipalité a animé des ateliers agenda 21.

Quatre ateliers ont été suivis à l'époque par des adhérents de VEI mais aussi individuellement par des habitants et d'autres associations : « habiter autrement » ; « se déplacer autrement » ; « mieux vivre ensemble » ; « agir pour un autre développement ». Inaboutie, la démarche a seulement permis de rassembler les personnes intéressées et d'établir des listes de mesures souhaitables. Il est possible aujourd'hui en les relisant d'y retrouver la plupart des mesures introduites par la suite, ...sans qu'on se souvienne qu'elles y figuraient.

Energie renouvelable sur le toit de la piscine Montbauron, accompagnement des personnes âgées, recherche sur les matériaux des squares ...



Cette tentative n'a pas été suivie du premier effet, normalement attendu dans ce genre de démarche: l'organisation de la municipalité pour s'appliquer d'abord à elle-même les actions retenues : pratiquer le tri sélectif dans les bâtiments municipaux (on a des doutes), réaliser avec plus de soin les accès handicapés, économiser le papier en faisant appel au numérique, réfléchir aux économies d'énergie dans les services. Et ensuite généraliser la démarche dans la ville : les guirlandes de Noël en Led c'est bien, mais quid d'une réflexion sur les autres éclairages ? On pourrait prolonger le ZERO phyto par un encouragement officiel à jardiner "en privé" autrement (potager du roi, jardins), améliorer l'accessibilité générale de la ville, faciliter

les échanges gratuits, réfléchir sur l'énergie dans la ville, introduire l'intergénérationnel dans la vie des quartiers.

Bref, le « solde non réalisé » de ces listes constitue en partie ce qu'on peut encore rêver de faire.

### Une nouvelle opportunité ? Versailles et son " PADD " de 2011

Nouvel événement en 2011 : un " Projet d'Aménagement et de Développement Durable " de la Ville auquel s'adosse une révision du Plan local d'urbanisme. On aurait pu espérer voir réapparaître dans ce document une réflexion organisée à partir des données antérieures... eh bien non : celui de Versailles présenté en janvier 2011 est d'une grande maigreur enrobée d'un grand flou. Les quelques éléments d'analyse ne sont suivis d'aucune proposition dans le PLU révisé associé.

Et pourtant un Projet d'Aménagement et de Développement Durable est «*un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Il répond au principe de développement durable qui inscrit le P.L.U. dans des objectifs plus lointains que sa propre durée*». Le PADD en question fait un diagnostic (très juste) de fractures dans la ville dues aux grands axes, freinant la mobilité inter quartier, et prétend les réduire, mais il n'y a aucune proposition en ce sens : les schémas cyclables certes intéressants ne résoudront que très partiellement le problème

Le PADD souligne le besoin de créer restaurer ou maintenir une activité mixte habitat/activité dans chaque quartier mais ne prévoit de le faire que dans les futurs quartiers, alors que certains quartiers actuels souffrent de cette absence de mixité retenue comme orientation! La ville comporte déjà 7 quartiers : ont-ils chacun un petit centre vital animé et en bon état ?

Une conférence du "POINT" en novembre 2011, intitulée " **Vivre à Versailles demain : quel projet de ville durable pour l'agglomération** ", achève de décourager. Malgré l'assistance venue nombreuse à l'école d'architecture : rien de concret pour Versailles, quelle déception ! ...

### Aujourd'hui encore.



L'approche urbaine reste fractionnée, limitée à quelques zones éparses, sans cohérence globale. Et peut-on parler de développement durable et harmonieux dans une ville qui se dépeuple ?

Pourtant, le territoire élargi à Versailles Grand Parc est peut être une belle occasion de trouver des synergies. Les quartiers pourraient être mieux reliés entre eux, comme le préconise le PADD, et tout en respectant leurs spécificités, être aménagés de manière plus équitable. Pourquoi ne pas tenter une offensive pour rapprocher vraiment ville et château, séparés "matériellement" par une Place d'armes inhospitalière - mais tellement rentable!- et "mentalement" comme deux villes qui s'ignorent.

En matière environnementale, les problèmes de circulation et d'accidents, de pollution et de santé, de bruit seraient aussi à étudier (la "carte des bruits" est normalement obligatoire).

Certains aspects sociaux enfin apparaissent insuffisamment traités, et reportés fortement sur les associations (justement) sans que même la cohérence globale du système soit vraiment assurée ou pilotée.

*Ce ne sont que des exemples : il y a encore beaucoup à faire pour que Versailles et ses environs se développent « durablement » ...*

ABJ